

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **40 (1904)**

Heft 20

PDF erstellt am: **27.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

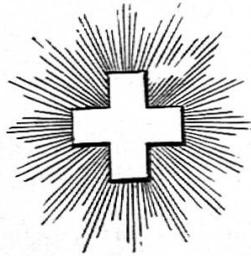
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XL<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 20



LAUSANNE

14 mai 1904.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

---

SOMMAIRE : *La langue française en l'an 2003.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Composition.* — *Dictees.* — *Récitation.* — *Arithmétique.*

---

## LA LANGUE FRANÇAISE EN L'AN 2003.

Jadis, quand les initiés révélaiient au vulgaire leurs visions prophétiques, ils les lui donnaient comme telles. Aujourd'hui, les utopistes que hante une idée fixe et qui nous prédisent un avenir conforme à leur rêve, s'y prennent d'autre sorte : sacrifiant au Dieu du jour, ils étayent d'un appareil scientifique leurs élucubrations fantaisistes. Telle est du moins la méthode qu'a employée M. Léon Bollack dans sa brochure *La Langue française en l'an 2003*. Comme *La Revue* (ancienne *Revue des Revues*) en a donné la primeur dans son numéro de juillet 1903, que l'opuscule a fait quelque bruit et que plusieurs des périodiques qui s'intéressent aux destinées de la langue y ont consacré quelques pages, les lecteurs de *l'Éducateur* seront peut-être contents d'en connaître les lignes générales et les défauts les plus saillants.

De l'évolution passée du français, M. Bollack conclut à ses transformations futures, tendant, en vertu de la loi du moindre effort, vers plus de précision et plus de concision ; et comme ces changements sont produits par le conflit de deux groupes d'influences, les éléments de conservation et les tendances transformistes, il suffira de dénombrer les forces en présence pour déduire avec quelque certitude leur résultat, c'est-à-dire la constitution future de notre idiome national.

Il y a huit éléments de conservation : le *misonéisme*, « c'est l'instinctive répulsion de l'homme devant toute chose nouvelle, sensation trop connue pour être décrite à nouveau » ; — le *perroquetage* : « Quand un bébé veut régulariser quelque verbe et qu'il émet candidement : « Je voirai » ou « Vous faisez », le père le reprend avec sévérité : « On ne dit pas .... » Et l'enfant perroquète » ; — la *dévotion à l'orthographe* dont M. Bollack relève quelques chinoiseries ; —

le *faux orgueil de l'éducation* qui nous fait sourire quand un concierge crie : « Au cintième au fond du collidor » ; — le *respect de l'Académie*, Haute Cour d'Enregistrement, dont nos contemporains et nos successeurs immédiats mettront à une rude épreuve la sage lenteur et la vaine prudence ; — la *vénération pour l'étymologie* ; — la *pseudo-science*, qui, avec des racines grecques ou latines, a la prétention de créer des mots-définitions, alors qu' « il est impossible d'inclure en quelques syllabes la définition complète d'un concept quelconque autrement que par convention », — enfin, la *déférence pour les classiques*, néfaste à tout progrès linguistique. Heureusement, il s'est trouvé de temps en temps des gens

« pour mettre un bonnet rouge au vieux dictionnaire »,

et M. Bollack, que le poids des morts étouffe, s'écrie : « Place aux vivants ! » en invoquant à son aide les éléments transformistes, les vainqueurs obligés de la lutte engagée.

La langue écrite évoluera d'abord sous l'influence du langage parlé ; on écrira bientôt, conformément à la prononciation usuelle : « Eske vous v'nez », et « Kékséksa ? », — le *besoin de concision* écourtera les polysyllabes ; pourquoi ne pas écrire : « La photo du prof de math ? » D'autres abréviations sont déjà reçues : le P. L. M. (Paris-Lyon-Méditerranée), la L. D. P. (Ligue des Patriotes), et cette tendance « raccourcissante » exercera de plus en plus ses effets ; — ensuite la *loi d'analogie* donnera aux néologismes une forme identique à celle de la majorité des mots de leur classe : tous les nouveaux adverbes se formeront en *ment* et tous les nouveaux verbes en *er* ; — les *facilités de communication*, en faisant passer dans la langue de nombreux vocables étrangers, nous forceront à les naturaliser, à les franciser ; le peuple dit ; metingue, septitechaise (steeple-chase — course à obstacles) ; écrivons donc ainsi ; — la *force de la logique* tend à faire disparaître les exceptions, les formations irrégulières ; — enfin la *nécessité économique* empêchera le gaspillage des lettres inutiles de se perpétuer : « Si l'on admet (avec M. Jacques Novicow) que les quarante millions de Français n'écrivent chacun que dix *e muets* par jour, et qu'il faille une seconde pour écrire ou composer chaque lettre inutile, ce sont quatre cents millions de secondes perdues quotidiennement, soit plus de six millions de minutes, soit cent mille heures. En calculant l'heure de travail à cinquante centimes, c'est exactement comme si la France perdait chaque année dix-huit millions de francs ! Si l'on ajoute à ce calcul le coût de l'encre et du papier gâché inutilement, l'on arriverait au revenu d'un capital d'un milliard ! »

Ces éléments novateurs, triomphant de leurs adversaires, rendront la langue à la fois plus pratique et plus praticable, en révolutionnant la grammaire et le dictionnaire.

La *grammaire* de l'an 2003 restaurera le genre neutre et purgera de l'alphabet des lettres inutiles : *e muet*, *u* après *q*, trait d'union, apostrophes, diphthongues, consonnes doubles, *ph*, *th*, *rh*, disparaîtront ; l'interrogation ne se fera plus par inversion : « Est-ce que deviendra la règle absolue ». L'article sera souvent supprimé et deviendra peut-être au masculin pluriel « *li* » ; tous les substantifs auront leur pluriel en *s* et les noms composés n'existeront plus. Les noms de nombre seront : un *deu*, *tra*, *qat*, *cint*, *sis*, *sep*, *ot*, *nov*, *des* (dix pouvant se confondre avec six dans les communications téléphoniques), *desun*, *desdeu*, *destroi* (pourquoi pas *destra*?) *desqat*, *desinte*, *desise*, *desep*, *desot*, *desnov*, *dante* (vingt),... *setante*, *otante*, *novante*. — Pour les pronoms, le « tutoiement » devrait remplacer le *vous* cérémonieux : au pluriel, *ils* et *elles* deviendront *gli* et *glé*, pour se différencier du singulier ; et l'on dira, comme en argot, *mezigue*, *tézigue* (par abréviation pour avec moi, avec toi). Les qualificatifs deviendront invariables, et tous les comparatifs seront réguliers ; on écrira : les plus bon mères. Les verbes surtout se transformeront ; deux modes et deux temps tombe-

ront en désuétude : le conditionnel et le subjonctif, l'imparfait du subjonctif et le passé défini ; les désinences personnelles s'effaceront : j'aime, nous aime, vous aime ; les verbes irréguliers deviendront réguliers : on conjuguera sur la première conjugaison agérer, asayer, haïsser, parler, vener ; déchêr, faller, pluyer, saver ; buver, conduire, crainter, faïsser, mettre, plaiser, taiser, viver. Les verbes auxiliaires, de plus en plus employés, deviendront peut-être : « aver, j'ave, tu ave, j'avrai, avrant, avré, et soyer, je soye, tu soyes, nous soyons (indicatif), je soyais, je soirai (futur), soyant, soyé (au lieu du mot été, qui est le nom d'une saison !) » — Tout adjectif pourra donner naissance à un adverbe en *ment*, et tous pourront faire fonction d'adverbe en se plaçant sans modification aussitôt après le verbe ; ex : courir lent. Enfin les prépositions seront souvent employées sans complément : venez avec, venez sans.

Telles sont les modestes modifications que M. Bollack prévoit dans la grammaire ; quant au vocabulaire, c'est un véritable bouleversement.

Le dictionnaire s'enrichira d'un grand nombre de mots nouveaux ; les uns seront tirés de l'argot : bos (chef), crôme (crédit), camaro, chic, dêche, épate, escaffe (coup de pied), faf (billet de banque), falzar (pantalon), kif, mascotte, nep (vol), rabiôt (?), saquer, vanné, zigue... j'en passe, et des meilleurs ! D'autres viendront des langues étrangères : fleurte (flirt), choquingue (shoking), troste (trust), higlife, cartel (syndicat patronal). D'autres enfin, se formeront avec un *a privatif* : apolitique, apatrie, asolidaire.

Quant à ceux qui existent actuellement, leurs contours se perfectionneront, c'est-à-dire qu'ils perdront la tête ou la queue dans la bataille ; nos petits-fils diront par aphérèse (a)bomination, (a)postrophe, (con)stitution (dé)bilité, (dis)suader, (é)luder, (em)buscade, (en)gloutir, (e)space, (e)stomac, (im)agination, (im)ensité, (im) pertinence, (in)auguration, (in)sertion, (in)vective, (pre)stidigtation, (pro)tubérance, (ré)gularité, (re)specter, (sub)séquent, (sub)stantif, etc., etc. Par syncope, nous aurons : chrono(mètre), chiro(mancie), la radote, le capore, l'ambule, la néglige, la comprenette, (la compréhension), la volube, la combinaise, l'ocase, la réac. — On dira le refuseur, l'acteuse, authentif ; la tête deviendra la poïre ; les yeux, les mirettes et la bouche la goule. « Nos descendants, dit M. Bollack, liront donc certainement dans quelque poème d'amour, édité dans une centaine d'années : « Ma bien-aimée me regarda. Je lus dans ses mirettes bleues de prometteuses voluptés, et, saisissant entre mes mains sa poïrette blonde, je collai mes lèvres à son ardente goule. »

Et l'auteur conclut. Son travail est non seulement une œuvre de science, mais de patriotisme. Du perfectionnement du français « pourra dépendre sa marche ascendante ou son recul. » Les nations rivales nous donnent l'exemple de ces simplifications du langage et leurs langues devançant la nôtre dans la conquête de l'univers. « Si nous n'y prenons garde, c'est un Sedan nouveau, aux conséquences plus funestes encore, qui se prépare pour nous. »

Cette apocalypse d'un nouveau genre laissera sans doute les lecteurs dans un étrange malaise. « Les thèses générales, se diront-ils, nous semblent justes, mais les applications, les résultats particuliers sont inacceptables, à moins qu'au lieu d'affirmer purement et simplement leur nécessité, on ne nous la prouve. Cette démonstration, promise au début par l'auteur, le résumé que nous venons de lire l'escamote ; sans doute le résumé est mal fait ; allons voir dans l'original ». — Allez-y voir, amis lecteurs ! ou plutôt, non, ne prenez pas cette peine, car vous ne trouveriez pas ce que vous cherchez : il n'y a point de lien organique entre les deux parties de l'ouvrage, entre la théorie et les

applications, entre les principes et les résultats ; l'étalage scientifique du début n'est qu'un prétexte et un trompe-l'œil. Aussi quand M. Bollack, jaloux des louanges « accordées aux recherches philologiques ayant pour but d'élucider les mystères du passé », demandé, avec un accent de défi, « en quoi les essais de prescience sur l'avenir de notre langue sont dépourvus de caractère scientifique », la réponse nous paraît facile et la démonstration aisée, pour plusieurs motifs.

M. Bollack manque d'abord de ce calme, de cette impartialité, de cette objectivité qui est le premier devoir de l'homme de science. Son exposé des tendances conservatrices est un véritable réquisitoire. L'auteur est visiblement furieux contre ces forces qui ont l'audace de s'opposer à l'évolution, au progrès de la langue, et il prodigue le dédain et l'ironie pour flétrir leurs bizarres effets. Je ne sache pas que les Darmesteter, les Bréal, et les Withney, sous l'égide desquels M. Bollack abrite son œuvre, se soient comportés de la sorte et aient montré de pareils partis pris.

Ensuite M. Bollack nous semble se faire de la loi du moindre effort une conception extraordinairement simpliste et pour ainsi dire toute mécanique. Il n'a pas l'air de se douter qu'elle peut avoir des résultats en apparence contradictoires suivant qu'il s'agit de faciliter le travail de la pensée ou celui des organes physiques, autrement dit que bien souvent la précision d'une expression est inversement proportionnelle à sa concision : les auteurs de maximes, malgré tout leur talent, n'ont pas toujours évité l'obscurité. M. Bollack fait totalement abstraction de ces applications intellectuelles de la loi de moindre action, et nous la présente toujours comme tendant à donner aux mots la forme la plus courte : biffer une syllabe, éliminer une lettre, voilà son triomphe et sa joie. — Eh bien ! même au point de vue matériel, si je puis ainsi dire, il y a une distinction à faire entre le jeu de l'organe visuel et celui de l'organe vocal : le mot « *humle* » est à la fois plus court et plus près de son étymologie (*humilem*) que *humble* ; mais *humble* est plus facile à prononcer ; la loi du moindre effort qui a fait tomber une voyelle non accentuée (*i*), a inséré à sa place une consonne supplémentaire. Et quand M. Bollack nous propose de dire : *space*, *spèce*, *stomac*, il va contre la loi qu'il prétend appliquer. Notre gosier a moins de peine à dire : « cet espace », que « ce space », et pour être conforme au génie de la langue et achever une évolution commencée, mais incomplète, il eût dû proposer *épace*, *épèce*, *étomac*, par analogie à *épée* (*spadam*), à *état* (*statum*) et à l'emploi constant du circonflexe, substitué d'un *s* disparu. Cette méconnaissance de la complexité d'une loi essentielle suffirait à rendre la valeur scientifique des résultats obtenus par M. Bollack fort suspecte à ceux qu'il appelle des « esprits superficiels » parce qu'ils lui refusent leur adhésion.

Mais il y a plus. Sous la plume de M. Bollack la question à résoudre se présente comme un problème de mécanique : il s'agit

de trouver la résultante d'un certain nombre de forces ; certes, la comparaison est séduisante, mais l'auteur oublie un détail qui a bien sa valeur ; il ne suffit pas de dénombrer et de classer en groupes les tendances en jeu ; il faut évaluer leur puissance respective, sinon en chiffres précis, du moins d'une façon approximative ; de l'exactitude plus ou moins grande de cette donnée fondamentale dépend l'exactitude plus ou moins grande des résultats obtenus. La solution, dès lors possible, resterait encore ordinairement compliquée, puisqu'elle dépendrait du jeu combiné de quatorze forces en présence ; mais cette détermination n'est pas même esquissée ; elle eût sans doute trop compromis les espérances illusoires de l'auteur. A lui seul le misonéisme, qui n'est en somme qu'une des formes, la plus puissante peut-être, de la loi du moindre effort, cet affreux misonéisme exécuté en trois lignes parce qu'il est conservateur, suffira pendant quelques siècles encore à empêcher les Français de dire et d'écrire : « gli ave soyé » pour « ils ont été » ; et si sa force de résistance a perpétué, depuis l'origine de la langue, l'emploi constant des substantifs *œil* et *bouche*, j'avoue ne pas comprendre quelle puissance mystérieuse fera prévaloir à leur place « mirette » et « goule ». — Avant de prédire l'avenir, M. Bollack, pour se faire la main, eût pu expliquer quelques faits obscurs, nous dire, par exemple, en vertu de quelles tendances précises, de quelles circonstances déterminantes, les mots *cheval* et *jument* se sont substitués aux dérivés réguliers des mots latins correspondants : *equum* et *equam* : il eût ainsi mérité les hommages des philologues de carrière, qui, placés devant certains faits, se bornent à les constater, sans prétendre tout expliquer ; et par la même occasion, il eût conquis un peu du prestige nécessaire aux oracles, aussi bien de nos jours que dans l'antiquité.

A parler franchement, ce qui nous frappe dans l'ouvrage, ce n'est pas son caractère scientifique, c'est le mélange de l'arbitraire et du manque de logique. Admettons un instant, par exemple, la chute des préfixes quand le mot simple est inusité ; pourquoi le néologisme « *specter* » remplacera-t-il respecter plutôt que suspecter ou qu'inspecter ? Supposons que l'inversion devienne de moins en moins fréquente et qu'on dise toujours : « Est-ce que tu aimes » pour « aimes-tu » ; pourquoi, deux lignes plus bas, M. Bollack prévoyait-il l'expression « du Champagne vin », inversant ainsi l'ordre logique, d'autant plus que nous disons déjà plus simplement « du champagne » ? Admettons encore le triomphe de plus en plus complet de la tendance analytique, critère du progrès linguistique ; comment se fera-t-il qu'en 2003, le français de M. Bollack ait marché à rebours en introduisant « mézigue et tézigue » pour avec moi et avec toi ? Quelle Ariane nous tirera de ce labyrinthe ? A côté de ces considérations générales, il y aurait encore à critiquer bien des hérésies dogmatiquement formulées, bien des raisonnements curieux. « Si nous imaginions l'hypothèse de la non-découverte de l'imprimerie, dit M. Bollack dans son style lapidaire,

il est plus que probable qu'en suivant le cours de ces destins naturels, le français serait devenu un « idiome monosyllabique ». Nos patois, dont rien n'a contrarié l'évolution naturelle, en sont-ils donc venus là ? Ne dit-on pas : se déguiller, se déruper et s'embourconner ? Et les procédés de dérivation par l'emploi des préfixes et des suffixes sont-ils donc des phénomènes anormaux ? — Ailleurs, M<sup>r</sup> Bollack prouve l'affinement de notre sens visuel par l'absence d'épithètes « de couleur » dans la littérature française avant J. J. Rousseau. Vous entendez bien : le mot « carmin » ne se trouve pas dans l'œuvre de Racine ; donc l'œil de Racine ne percevait pas cette couleur ; donc notre œil est plus affiné que le sien.

N'insistons pas sur cette prétention scientifique qui indispose le lecteur et le porte à rejeter même ce qui serait acceptable, sans lui donner le change sur le vrai but et les intimes motifs de l'auteur. Pourquoi donc M. Bollack ne nous a-t-il pas dit tout bonnement : « L'utilité l'emporte sur toute autre considération. Épargnons aux employés de bureau, aux gens d'affaires, aux typographes la peine d'écrire des lettres qui ne se prononcent pas. Raccourcissons les mots en tête et en queue. Facilitons la connaissance du français aux Allemands et aux Slaves ; régularisons-le pour la joie des commerçants et des industriels étrangers. Adoptons le style télégraphique. Alors notre langue sera la première du monde, car tous les épiciers la parleront ». C'eût été clair ; c'eût été la justification de ses hardiesses réformatrices. Nous eussions pris son œuvre pour ce qu'elle est en réalité, un programme révolutionnaire dont les excès font tort à des réclamations plus mesurées et très fondées ; et, si sa tendance exclusivement utilitaire n'eût pas été du goût de chacun, nous aurions pu du moins nous rallier à certaines propositions, distinguer l'opportun de l'inopportun et faire cause commune en faveur des modifications désirables, tandis que la façon systématique et absolue dont M. Bollack pose la question nous oblige à tout rejeter en bloc, et ceci pour deux raisons capitales.

Certes, nous sommes persuadé que le français du XXI<sup>e</sup> siècle ne sera plus le nôtre, mais M. Bollack nous paraît précipiter singulièrement le cours de son évolution. D'où provient cette erreur d'appréciation ? De ce que l'auteur, d'un côté, méconnaît la puissance des tendances conservatrices, et de l'autre, surfait de beaucoup l'influence des théoriciens de cabinet et la valeur pratique de leurs savants décrets. Il voit les choses à travers ses propres lunettes, et l'intérêt principal de sa brochure, c'est de nous présenter inconsciemment l'état d'âme et les procédés intellectuels des réformateurs à outrance et des créateurs de langue. Car M. Bollack est un créateur. On sent bien du reste qu'en opérant sur une langue parlée par quarante millions d'hommes, il est gêné dans la poursuite de l'idéal. La matière qu'elle lui offre se prête mal à ses opérations chirurgicales ; elle résiste et manque parfois de plasticité. La nature n'arrive jamais à la perfection ; pour créer la langue idéale, parfaite,

pour réaliser l'union absolue de la précision et de la concision, il faut l'effort génial d'un esprit systématique. Telle Pallas Athénée naquit tout armée du cerveau de Zeus; telle aussi du cerveau de M. Bollack sortit la Langue Bleue (Théorie complète, 10 fr.). — Le malheur est qu'on ne la parle guère.

Enfin M. Bollack oublie que pour prédire les transformations formelles d'une langue, il faudrait d'abord déterminer l'évolution future des tendances qu'elle devra manifester. La prépondérance de l'idée sur le mot est du moins un fait constant dans notre histoire littéraire: le vocabulaire du XIX<sup>e</sup> siècle est plus pittoresque et plus populaire que celui des deux siècles précédents, parce que la matière littéraire s'est renouvelée et élargie; la forme a varié, parce que le fonds a changé. Si donc M. Bollack veut que ses prévisions se réalisent, s'il veut travailler lui-même à leur accomplissement, qu'il découvre un filon nouveau: qu'il imprime à notre littérature une direction nouvelle, qu'il fasse école, qu'il devienne un grand écrivain et, au lieu de soumettre docilement son style et son orthographe aux autorités qu'il veut ruiner, qu'il se hâte d'appliquer ses réformes et d'en montrer les avantages pratiques. Peut-être l'exemple vaudra-t-il mieux que la théorie. H. MATTHEY.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Société des instituteurs bernois.** Le compte-rendu de l'assemblée des délégués publié dans le *Démocrate* et reproduit dans l'*Educateur*, a donné lieu aux deux correspondances suivantes que nous tenons à publier :

H. GOBAT.

La Ferrière, le 24 avril 1904.

Monsieur le rédacteur du « Démocrate » à Delémont.

Vous avez inséré, dans le numéro du 19 courant de votre estimable journal, une correspondance relatant que, dans leur séance du 15 courant à Berne, les délégués de la Société des instituteurs bernois ont adopté une résolution exprimant « leur indignation sur la conduite inhumaine de l'autorité scolaire de la Ferrière » à l'égard de l'instituteur Constant Clauve » et ajoutant que le maire de cette localité avait promis la nomination de M. Clauve. Rendue attentive à cette correspondance, la commission scolaire soussignée se borne à vous faire connaître les faits suivants, en vous priant de bien vouloir publier sa lettre entière.

Lorsqu'au mois de décembre 1901 la mise au concours de la classe de M. Clauve fut décidée, MM. les délégués du Comité de district, après avoir entendu les explications des autorités, firent la déclaration suivante: « Non seulement l'autorité » de la Ferrière est dans ses droits, mais elle a toujours, et en particulier dans » cette affaire de mise au concours, agi vis-à-vis de M. Clauve avec une patience » rare ». Ces messieurs se montrèrent touchés, par exemple, de la manière dont M. Clauve perçoit son traitement de la commune. Ils furent d'avis d'exiger de M. Clauve une lettre où il reconnaîtrait le bien-fondé des plaintes de la commission scolaire et déclarèrent qu'ils lui donneraient jusqu'au soir pour la rédiger. M. Clauve, cependant, ne se conforma pas à cet avis; il assista à la séance suivante de la dite commission où cette pièce lui fut réclamée; il annonça alors qu'il allait écrire et, 35 minutes après, il apporta les lignes suivantes: « Je » reconnais les griefs qui m'ont été indiqués par la commission au sujet de la tenue

» de ma classe et je promets de faire mon possible pour éviter toute plainte à » l'avenir ».

Ne trouvant pas dans la promesse de M. Clauve une garantie suffisante de la bonne tenue de sa classe, la commission le nomma le 18 février 1902 provisoirement pour un an. Une nouvelle nomination pour une année eut lieu le 16 février 1903, d'accord avec l'autorité communale. Enfin, le 5 décembre 1903, la commission adressa un très sérieux avertissement à M. Clauve, le mettant en demeure ou de se trouver une autre situation ou de tenir sa classe conformément aux exigences de la loi. L'attitude qu'eut depuis lors M. Clauve envers la commission scolaire détermina celle-ci à ne plus le réélire, dans la complète persuasion qu'il était impossible de le contraindre à remplir son devoir, parce qu'il se savait soutenu par la Société des instituteurs, comme le prouvent les menaces lues à M. le maire de mettre la commune à l'interdit.

Quant à une proposition, soumise par M. le maire, conformément à la seule promesse qu'il eût faite, de nommer M. Clauve pour six mois, avec un engagement signé des délégués du comité de district et portant que M. Clauve donnerait sa démission en automne, la commission unanime refusa d'y donner suite, n'ayant aucune certitude de la validité de cet engagement pris pour un tiers.

Aucun des postulants n'ayant retiré sa candidature, l'exclusion prononcée contre M. A. R. seul paraît une mesure arbitraire dont la responsabilité retombe tout entière sur ceux qui ont renseigné d'une manière inexacte le Comité central ou l'assemblée des délégués.

Agrérez, Monsieur le rédacteur, l'expression de notre parfaite considération.

La commission scolaire de la Ferrière,  
et en son nom :

Le secrétaire,                      Le président,  
S. SAVARY.                      F.-Aurèle REYMOND.

Bienne, le 30 avril 1904.

A la rédaction du *Démocrate*, Delémont.

Monsieur le rédacteur,

A la lettre publiée par la commission d'école de la Ferrière dans le n° 8275 de votre estimable journal, nous nous bornerons, nous aussi, à répondre par l'exposé suivant des faits qui ont motivé le blâme de l'assemblée des délégués du Lehrerverein.

M. Clauve a desservi pendant 26 ans la classe supérieure de la Ferrière. Nous ne voulons pas discuter les reproches adressés ces dernières années à ce collègue par l'autorité scolaire communale. Nous ne contesterons pas davantage à la commune de la Ferrière le droit de remplacer un vieux serviteur, qui s'est usé à son service, par un élément plus jeune et plus actif. Ce n'était d'ailleurs pas le but de notre intervention. Tout ce que nous demandions à la Commission d'école et au Conseil communal — puisqu'à la Ferrière c'est ce dernier qui nomme les instituteurs — c'était de donner à M. Clauve un délai de six mois pour se placer ailleurs ou faire une retraite honorable. Il nous a paru qu'un fonctionnaire qui a travaillé avec succès pendant un quart de siècle méritait mieux que d'être jeté sur la rue d'un jour à l'autre. C'était aussi l'avis de M. l'inspecteur de l'arrondissement.

Les délégués du Lehrerverein, c'est-à-dire le comité de la section de Courtelary, agissant au nom du comité central, n'ayant trouvé à La Ferrière ni le président de la Commission scolaire, qui travaille à St-Imier, ni son secrétaire (M. le pasteur était absent), se sont rendus chez le vice-président qui se trouve être le maire de la commune. Après mûres délibérations, M. le maire Cattin promit à nos délégués de faire réélire M. Clauve jusqu'en automne, si ce dernier s'engageait à donner sa démission pour cette époque. L'engagement fut rédigé,

signé par les intéressés, et remis séance tenante à M. le maire Cattin, vice-président de la commission d'école.

« *La commission n'a, dit la lettre, eu aucune certitude de la validité de cet engagement* », bien qu'il lui eût été présenté par le premier magistrat de la commune et qu'il fût contresigné par les mandataires du Lehrerverein, association de 2500 institutrices et instituteurs bernois !

Les 2500 collègues de M. Clauve ont trouvé mauvais qu'une commission scolaire, dont le vice-président est *maire* et le secrétaire *ministre du Saint-Evangile*, ait pu douter de la valeur d'un acte passé en leur nom, et ils ont protesté par un blâme à l'adresse de la commission d'école et du maire de La Ferrière.

C'est tout ce que nous avons à répondre. L'exclusion de M. *Armand Rossé* a été dûment motivée à notre assemblée des délégués, et elle n'a rien à faire dans le débat.

Pour le Comité central du Lehrerverein :

*Le président,*

(Sig.) Chr. ANDERFUHREN.

*Le Secrétaire,*

(Sig.) A. HEIMANN.

† **M<sup>me</sup> Marie Grosjean** — Le 23 avril écoulé, une nombreuse assistance accompagnait, à Orvin, à sa dernière demeure, M<sup>me</sup> Marie Grosjean née Racine, ancienne institutrice.

Née le 22 mars 1852, elle fut diplômée le 14 août 1872 après 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> années d'études passées à l'Ecole normale de Delémont. Elle débuta dans l'enseignement à Sonceboz où elle resta 4 ans. En 1876 elle était appelée à Orvin ; elle enseigna dans cette localité pendant 24 années consécutives. Une maladie de cœur l'obligea, en 1900, de prendre une retraite encore prématurée, et le 20 avril dernier elle succombait après quelques jours seulement de maladie.

M<sup>me</sup> Grosjean a été une bonne mère pour ses élèves, en même temps qu'une excellente institutrice. Douée de toutes les qualités pédagogiques, elle sut remplir sa mission souvent ingrate avec dévouement et s'attirer non seulement l'affection de ses chers écoliers, mais encore la reconnaissance et la sympathie des parents.

Sur la tombe, les élèves de la classe supérieure d'Orvin exécutèrent un beau chœur de circonstance, puis quelques membres du corps enseignant du district de Courtelary (hélas ! peu nombreux, pourquoi ?) adressèrent également un chant d'adieux à celle qu'on allait déposer dans le tombeau et qui avait été la compagne fidèle et dévouée d'un ancien collègue, M. Jules Grosjean, instituteur aussi à Orvin pendant une trentaine d'années.

Pourquoi les instituteurs de la section de Courtelary n'étaient-ils pas tous présents à cette cérémonie pour serrer la main à un vieux et digne collègue, le consoler du départ pour l'éternité d'une compagne relativement encore jeune, et pour rendre un hommage mérité aux qualités, au talent et au dévouement de celle qui avait enseigné pendant 28 ans ?

A. G.

\*\*\* **Caisse de retraite des instituteurs bernois.** — M. Möckli a été bien inspiré en donnant des éclaircissements sur la Caisse de retraite. Beaucoup de collègues, pour qui nombre de dispositions étaient restées obscures, lui en sauront gré.

Je suis d'accord avec lui qu'il y va de la dignité des instituteurs de contribuer dans toute la mesure possible à l'alimentation des ressources. Mais les promoteurs ne se sont pas dit ou ne savent pas que souvent, hélas ! le traitement de l'instituteur lui est mesuré si juste, qu'il a beaucoup de peine de s'en tirer. Comment alors se résoudre, même pour une institution dont on bénéficie, je veux bien, à des sacrifices qu'on n'est pas en état de supporter ? Voilà un point capital à envisager.

D'autre part, il serait nécessaire que le droit à la retraite fût acquis après un laps de temps déterminé, vingt ou vingt-cinq ans. On épargnerait ainsi à l'insti-

tuteur l'humiliante nécessité d'être déclaré invalide pour en jouir. Invalide, c'est-à-dire fini, propre à rien. L'instituteur est généralement susceptible. Ou il consentira à se faire porter invalide à un âge où ses forces lui permettraient d'occuper encore un poste tranquille en dehors de l'enseignement, et alors il se donnera par le fait un certificat d'incapacité; ou bien il retardera l'échéance de sa retraite le plus longtemps possible, afin d'éviter cette fâcheuse conséquence. Dans les deux alternatives, il y a quelque chose de cruel à lui imposer une pareille condition.

En outre, sans terme pour la retraite, la question du remboursement provoquera des contestations, qui se produiront inévitablement dans le cas où des maîtres aimeraient quitter pour raison d'âge, mais ne pourraient être admis à la retraite, faute de ne pas présenter le degré voulu d'invalidité ou d'usure. Avec un terme prévu, par contre, point de difficulté. Puis enfin, ne rendre, en cas de départ à des sociétaires, obligés peut-être, malgré eux, à faire partie de la caisse, que le 60 % sans intérêts, me paraît une disposition très dure.

Il est certain que tout cela prête joliment à l'arbitraire et ne saurait rester ainsi sans être modifié. Notons en passant la nécessité toujours impérieuse de relever les traitements insuffisants du plus grand nombre de nos maîtres primaires.

O. S.

**VAUD. — L'enseignement religieux à l'école.** — La Société vaudoise d'utilité publique, réunie en séance ordinaire du printemps, à Lausanne, le mercredi 27 avril, avait à son ordre du jour la question de « *l'enseignement religieux dans les écoles* ».

M<sup>lle</sup> Louise Cornaz (Joseph Autier) et M. L. Jayet, maître à l'École d'application, avaient été chargés de préparer chacun un travail pour élucider le sujet et servir de base à la discussion.

M<sup>lle</sup> Cornaz, se plaçant surtout sur le terrain de la liberté de conscience garantie par la Constitution fédérale, a, dans un rapport remarquable, vaillamment soutenu le point de vue de tous ceux qui estiment que l'enseignement religieux à l'école, tel qu'il est organisé aujourd'hui par la loi vaudoise, est en contradiction avec l'art. 49 de la C. f. Elle a pris la défense des indépendants, des Israélites, des libres-penseurs, des maîtres incrédules ou indifférents, montrant que le mode de faire actuel est une violation de leur liberté de conscience. Tous doivent avoir la plus entière liberté quant à l'enseignement religieux à donner à leurs enfants. Sous ce rapport, la loi de Neuchâtel lui paraît la plus libérale et la meilleure de la Suisse romande. Dans ce canton, toutes les confessions ont la faculté de faire donner l'enseignement religieux de leur choix, et les pasteurs, après entente avec les Commissions scolaires, peuvent, à cet effet, disposer des salles d'école. Ainsi, l'enseignement religieux doit être absolument distinct et ne plus figurer au nombre des branches du programme primaire.

M<sup>lle</sup> Cornaz résume son travail par les thèses suivantes :

I. Il convient d'étudier la question de l'enseignement religieux en se plaçant sur le terrain des faits.

II. La tradition, quelque respectable qu'elle soit, ne peut être invoquée quand il s'agit des droits de la vérité et de la liberté de conscience.

III. Ceux-ci sont imprescriptibles; si on les conteste au nom de la religion, ils se retourneront contre elle.

IV. C'est, au contraire, au nom des intérêts supérieurs de la religion, qu'il importe de sauvegarder la liberté de conscience des instituteurs, ainsi que celle des pères de famille.

V. Il est avéré qu'un certain nombre d'instituteurs ne sont pas croyants.

VI. Aucune loi existante ne peut obliger un instituteur à avoir des convictions religieuses.

VII. Il serait illusoire de chercher à en élaborer une, puisqu'elle serait en contradiction avec la Constitution fédérale.

VII. Il faut chercher à donner à la question de l'enseignement religieux une solution tenant compte de tous les intérêts en jeu.

IX. La solution la meilleure, c'est de remettre l'enseignement aux églises.

X. La loi neuchâteloise devrait être prise comme modèle, lors de la revision du code scolaire vaudois.

M. Jayet considère la question sous une tout autre face, et son rapport est au moins aussi fortement pensé et documenté que le précédent. Il montre que personne, nulle part, ne conçoit l'instruction sans l'éducation, c'est-à-dire sans le développement du cœur, de la conscience, de l'être moral, en un mot. Si l'école n'a pas l'enseignement religieux, elle aura des leçons de morale. — Que sera cette morale? — A cet égard, ce qui se passe en France est édifiant. — La morale dite scientifique n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait, on a enseigné la morale du devoir, qui, à son tour, reconnue insuffisante, a fait place au *solidarisme*, chaudement soutenu par M. Payot. — Qui pourrait dire que dans quelques années on ne changera pas? — L'histoire biblique renferme la morale la plus pure, celle qui peut agir le plus efficacement et servir de base à l'éducation. L'instituteur est celui qui peut le mieux donner cet enseignement, car l'Eglise n'est pas actuellement en mesure de s'en charger. Toutefois, ces leçons étant facultatives pour les élèves, doivent l'être également pour les maîtres, et ceux qui pour une raison de conscience ne veulent ou ne peuvent pas les donner, devraient en être déchargés sans avoir à subir aucune retenue sur leur traitement.

M. Jayet conclut ainsi :

I. L'école a le devoir de s'occuper de l'éducation morale autant que de l'éducation intellectuelle et de l'éducation physique.

II. La meilleure base de l'enseignement moral est l'histoire biblique.

III. Elle doit être maintenue dans les programmes à l'exclusion de tout autre système de morale laïque.

IV. Dans les circonstances actuelles, l'Eglise n'est pas en mesure de donner cet enseignement.

V. Le corps enseignant n'est pas encore si complètement incroyant qu'il ne puisse, dans sa grande majorité, continuer à s'en charger comme il l'a fait jusqu'ici.

VI. L'article 14 de la loi de 1889 sauvegarde pleinement la liberté de conscience des instituteurs.

VII. Il est désirable que l'article 67 de la dite loi, qui impose une réduction de traitement aux instituteurs demandant à être dispensés de l'enseignement religieux, soit supprimé.

VIII. Dans les classes où de telles dispenses ont été accordées, il sera pourvu à l'enseignement religieux, soit par des échanges de leçons entre collègues, soit par le ministère des pasteurs.

La discussion qui a suivi la lecture des deux rapports a été fort intéressante. Tous les orateurs ont reconnu la nécessité de donner à l'enfant un enseignement religieux basé sur l'histoire biblique; personne n'en a demandé le remplacement par des leçons de morale. Mais les avis diffèrent lorsqu'il s'agit de savoir qui donnera cet enseignement. MM. Renaud, ancien directeur de l'Asile d'Echichens, L. Emery, professeur, J. Savary et G. Chamorel, pasteurs, et F. U. De Riaz, instituteur, ont soutenu le point de vue de M. Jayet : l'enseignement de l'*histoire* biblique donné par les maîtres et maîtresses d'école, comme actuellement, avec la réserve expresse indiquée par le rapporteur dans ses dernières thèses. MM. H. Mittendorf, ancien pasteur de Genève, Ch. Rittmeyer, pasteur à Nyon, Vautier, pasteur à Lausanne, estiment que les dispositions de notre loi ne sauvegardent pas suffisamment les droits des pères de famille des diverses confessions; ils sont d'accord avec M<sup>lle</sup> Cornaz pour demander que l'école soit déchargée de l'enseignement religieux.

L'heure étant avancée, l'assemblée ne prend pas de décision sur les thèses qui lui ont été soumises ; elle se contente d'admettre la résolution suivante :

« L'assemblée ne se prononce pas sur l'enseignement religieux à l'école ; elle vote des remerciements aux rapporteurs et aux diverses personnes qui ont pris la parole dans le débat ».

F. U. D.

**\*\* Conférences de district.** — Par ordre du Département de l'Instruction publique et des Cultes, les Conférences des instituteurs et institutrices auront lieu le jeudi 19 mai courant, avec l'ordre du jour ci-après :

1<sup>o</sup> Lecture et discussion des rapports sur l'école primaire supérieure.

2<sup>o</sup> L'enseignement antialcoolique.

3<sup>o</sup> Propositions individuelles.

Le congé nécessaire est accordé aux membres du corps enseignant qui assisteront aux Conférences ; ceux-ci devront en aviser le Président de leur Commission scolaire.

Pour la première fois, le Département a remis aux Comités des Conférences des circulaires imprimées qui permettront de convoquer officiellement les membres du corps enseignant.

P.-E. M.

**\*\* « L'Éducateur » à l'étranger.** — Nous apprenons avec plaisir que le Comité de l'Association générale des membres de la Presse de l'Enseignement, dont le siège est à Paris, vient de nommer membres correspondants M. F. Guex, Directeur des Ecoles normales vaudoises, le dévoué Rédacteur en chef de notre Journal, et M. U. Briod, Maître aux Ecoles d'Application, Rédacteur de la partie pratique.

Nous mentionnons avec une vive satisfaction ces deux nominations, car elles montrent combien *L'Éducateur* est apprécié à l'étranger et elles prouvent que notre organe pédagogique romand entretient de bons rapports avec ses voisins.

P.-E. M.

**\*\* Ecole normale.** — La société de chant la Lyre, de l'Ecole normale de Lausanne, est venue donner à Château-d'OEx un concert qui a fort bien réussi et fait le plus grand plaisir. Outre de nombreux chœurs exécutés avec beaucoup d'ensemble, de justesse et de goût par quarante chanteurs bien exercés, quelques morceaux de piano et de violon ont montré les multiples ressources des jeunes normaliens.

Certes, si l'art du chant a fait de si réjouissants progrès dans le canton, une bonne part du mérite en revient à la Lyre, qui fournit à nos sociétés chorales tant de directeurs capables et dévoués.

**\*\* Cours de vacances. Rectification.** — Le cours de littérature française de M. le prof. Matthey durera du 21 juillet (et non du 28) au 3 août.

## BIBLIOGRAPHIE

*La Conjugaison des verbes allemands*, par S. Witwer, Berne, chez Schmid et Francke. Prix : 1 fr. 20.

Excellente petite brochure où les principales formes verbales sont passées en revue dans un ordre méthodique et qui rendra de grands services aux élèves de langue française apprenant l'allemand.

*Les Cent soixante fables de Jacques l'Ancien* (Ch. Eggimann et Cie, éditeurs à Genève).

Moderniser le vocabulaire et les tournures vieilles de la fable, tel est le but que s'est proposé l'auteur, auquel il faut reconnaître du talent dans un genre difficile. Il sait bien souvent glisser, d'une manière très naturelle, une morale excellente sous le voile d'une fiction agréable ou pittoresque.

On y trouvera aussi, par ci par là, des propositions parfois bien longues, quelque peu hachées, dont le sens ne se dégage pas toujours rapide.

Ce n'est pas fait pour les tout petits ; mais on y trouvera sans peine de jolis récits pour les classes supérieures.

L. G.

## **PARTIE PRATIQUE**

### **COMPOSITION**

#### **La mort du chêne.**

Un gros chêne s'élevait à l'entrée de la forêt ; on l'a abattu ; dites à quoi il va servir désormais.

*Renseignements.* — Ne pas se contenter d'énumérer sèchement les divers emplois que peut recevoir le chêne. C'est un être après tout, ce roi de la forêt ! Il est permis de lui supposer la mémoire, la pensée, le sentiment. La composition, dès lors, prendra des formes variées, elle aura du mouvement, de la vie. Ce que nous pensons du chêne, le chêne peut le dire lui-même. Si on ne lui donne pas la parole, essayer tout au moins de lui faire vivre les différentes scènes du drame dont il est le principal personnage.

*CANEVAS.* — 1. Avant la chute. La majesté du chêne. Sa vigueur, ses proportions colossales. Opulence de son feuillage. Les nids perdus dans la ramée du chêne ; son ombrage aimé de tous.

2. La mort du chêne. Regrets des touristes, des poètes, des vieillards, des enfants, des oiseaux.

Le bûcheron et son pénible labeur ; la mort du chêne, c'est la vie de ce malheureux ouvrier de la forêt.

3. Nombreux services que nous rend le chêne après avoir terminé son existence séculaire. *a)* Les fagots, *b)* l'écorce, *c)* le tronc scié en planches. Enumérer la grande utilité de chacune de ces trois parties.

*Conclusion.* — Le chêne, après sa mort et par sa mort même fait vivre un grand nombre d'ouvriers. Nous pouvons saluer en lui un des grands bienfaiteurs de l'homme.

C. FAILLETTAZ.

#### **Le chêne.**

Le chêne est, sans contredit, le plus bel arbre de nos forêts ; son port majestueux, sa charpente vigoureuse, ses feuilles gracieusement découpées, tout se réunit pour lui assurer la royauté parmi les arbres. Son nom se trouve mêlé à l'histoire des peuples les plus anciens, et l'on dirait que les hommes ont toujours eu comme une sorte de sympathie pour lui. Mais aucun peuple n'eut pour cet arbre la vénération particulière dont l'entouraient les Gaulois, ce peuple vaillant entre tous. C'était pour eux l'arbre sacré, l'emblème de leur puissance. Au fond des sombres forêts, ils accomplissaient leurs sanglants mystères ; et leurs prêtres, les hommes du chêne, s'en allaient avec de mystérieuses cérémonies couper sur le chêne le gui vénéré qu'ils distribuaient aux peuples<sup>4</sup> comme un remède à tous les maux. Le vieux cri gaulois . « Au gui l'an neuf » nous est comme un écho de ces temps lointains. Un arbre si vigoureux, dont le feuillage résiste aux froids les plus rigoureux des hivers, était véritablement un emblème digne de ce peuple vaillant et généreux qui, pendant bien des années, résista victorieusement aux attaques incessantes des maîtres du monde.

*LECTURE :* *Le chêne* (La Patrie, Jeanneret).

*POÉSIES :* *La feuille du chêne.* Dupraz et Bonjour. *Le chant des bûcherons.*

## **DICTÉE, RÉCITATION ET GRAMMAIRE**

### **La montre de Rémi.**

J'avais une montre, une montre à moi, dans ma poche, à laquelle je pouvais regarder l'heure. Et je la tirais de ma poche pour voir quelle heure il était : midi. Cela n'avait aucune importance pour moi qu'il fût midi ou deux heures,

<sup>4</sup> On pourrait écrire *peuple* au sing. en supposant que ce mot signifie : foule, multitude.

mais je fus très heureux qu'il fût midi. Pourquoi ? J'aurais été très embarrassé de le dire ; mais cela était. Ah ! midi, déjà midi ! Je savais qu'il était midi, ma montre me l'avait dit ; quelle affaire !

Et il me sembla qu'une montre, c'était une sorte de confident à qui l'on demande conseil et avec qui l'on pouvait s'entretenir. « Quelle heure est-il, mon amie la montre ? — Midi, mon cher Rémi. — Ah ! midi ! alors je dois faire ceci et cela, n'est-ce pas ! — Mais certainement. — Tu as bien fait de me rappeler ; sans toi, je l'oubliais. — Je suis là pour que tu n'oublies pas ».

(Tiré de « *Sans famille* », de H. MALOT.)

Comme exercice d'analyse, étudier le pronom relatif de la première phrase ; il peut paraître mal employé ; son antécédant est *poche*, et rigoureusement c'est ce mot que *à laquelle* remplace ; mais *dans ma poche* est entre deux virgules, il devrait même être entre deux tirets-parenthèses ! ce sera une indication précieuse pour la récitation.

Ensuite, les deux phrases renfermant *fût*, la seconde a même les deux formes *fut*, passé défini, et *fût*, imparfait du subjonctif.

Pourquoi tant de fois le mot *midi*, et *dit*, *Rémi dire* ? Sans doute pour exprimer la joie de l'enfant qui possède une montre. Pourquoi la regarde-t-il à midi et non à deux heures ? Rémi est un enfant trouvé, sans parents, et qui sans doute a faim très souvent ; alors à midi, il songe au dîner, mais comme il n'est pas sûr de l'avoir, il lui est indifférent qu'il soit midi ou deux heures.

Faire conjuguer oralement à toutes les personnes, non seulement les verbes, mais tout le premier alinéa, sans changer le temps. Ensuite, même exercice, mais en permutant le temps et en employant, par exemple, le conditionnel. Faire écrire l'une des personnes.

Enfin, ce fragment peut être mémorisé et récité au lieu d'une poésie ; les élèves comprennent facilement et rendent cela sans peine.

EUG. MONOD.

## DICTÉES

### Petite ville.

J'approche d'une petite *ville*, et je suis déjà sur une *hauteur* d'où je la découvre. Elle est située à *mi-côte* : une *rivière* baigne ses *murs*, et coule ensuite dans une belle *prairie* ; elle a une *forêt* épaisse qui la couvre des *vents* froids et de l'*aquilon*. Je la vois dans un *jour* si favorable que je compte ses *tours* et ses *clochers* ; elle me paraît peinte sur le *penchant* de la *colline*. Je me récrie et je dis : Quel plaisir de vivre sous un si beau *ciel* et dans un *séjour* si délicieux !

EXERCICE GRAMMATICAL. Mettre la dictée au pluriel. *Deux petites villes*. Nous nous approchons, etc. Règles d'accord de l'adjectif avec le ou les substantifs qu'il qualifie.

EX. ORAL : citer tous les noms qui se rapportent à la nature. *Ils sont soulignés*.

DUROUVENOS.

### Agréments de la vallée de Joux.

En été, la vallée de Joux est attrayante par sa fraîcheur et sa verdure. Elle ne l'est pas moins en hiver. Les campagnes couvertes de neige resplendent sous un ciel sans nuage. De rapides et gais traîneaux sillonnent les routes. Une foule de patineurs venus de la plaine se croisent en tous sens sur la glace épaisse des lacs.

### La vallée des Ormonts.

La vallée des Ormonts est remarquable par sa fraîcheur et sa verdure. Des prairies verdoyantes et de vastes forêts de sapins en couvrent les pentes. Les sommités escarpées du Chamossaire, de la Tour d'Aï et de la Tornette la dominent. Au fond coule la Grande-Eau entre deux haies de saules et d'aunes. Tout cela forme un tableau attrayant et imposant.

Dans la vallée des Ormonts, l'air est vif et tonique. Même pendant les chaudes journées de l'été, il y souffle un vent léger qui donne de la fraîcheur. Les arbres fruitiers y sont peu nombreux. Quelques cerisiers, quelques pruniers et quelques pommiers peuvent seuls y croître. On y cultive seulement un peu d'orge et d'avoine. Le froment n'y mûrit pas.

L. J.

*Etude de l'imparfait et du passé défini.*

### Passage des pigeons.

Pendant l'automne 1813, dit le naturaliste Audubon, je partis de la maison que j'habitais et je me dirigeai vers Louisville. En traversant des landes qui se trouvaient à quelques milles de là, je remarquai des pigeons qui volaient du nord au sud, en si grand nombre, que je n'avais jamais rien vu de pareil. Je voulus compter les troupes qui passaient à portée de mes regards. Je descendis de cheval, je m'assis sur une éminence et je commençai à faire, avec mon crayon, un trait sur mon carnet, à chaque troupe que j'apercevais. Mais bientôt je reconnus qu'une telle entreprise était impraticable, car les oiseaux se pressaient en innombrables multitudes. Je me levai, je comptai les points qui étaient sur mon album ; il y en avait 163 de marqués en vingt-une minutes. Je continuai ma route, et plus j'avais, plus je rencontrais de pigeons. Le bourdonnement continu de leurs ailes m'étourdissait. J'avais envie de dormir !

Je m'arrêtai pour dormir. Je pus voir d'immenses légions qui passaient. Pas un seul oiseau ne se posa, car on ne voyait ni une noisette, ni une graine dans le voisinage. Les pigeons volaient si haut qu'on essayait vainement de les atteindre, même avec la plus forte carabine et les coups qu'on tirait après eux ne les effrayaient pas le moins du monde. Je renonce à décrire l'admirable spectacle qu'offraient leurs évolutions aériennes, lorsqu'un oiseau de proie venait à fondre sur eux.

Tous à la fois se précipitaient, se pressaient vers le centre et ces masses compactes dardaient en avant, descendaient, rasaient la terre, remontaient, tournoyaient, tordaient leurs lignes sans fin qui représentaient la marche sinueuse d'un gigantesque serpent avançant avec une inconcevable rapidité. Avant le coucher du soleil, j'atteignis le but de mon voyage. Les pigeons passaient toujours en même nombre et continuèrent ainsi pendant trois jours, sans cesser !

(D'après Brehm, *Les oiseaux*.)

A. C.

## RÉCITATION

*Degré inférieur.*

### Près de sa mère.

Quand l'enfant dort près de sa mère,	Quand il pleure auprès de sa mère,
Il goûte un bienfaisant repos,	Un baiser calme son souci.
Et lorsqu'il ouvre sa paupière,	Son désespoir n'est qu'éphémère,
Son visage est calme et dispos.	Son front est bien vite éclairci.
Quand l'enfant dort près de sa mère,	Quand il pleure auprès de sa mère,
Il goûte un bienfaisant repos.	Un baiser calme son souci.

Quand l'enfant lit près de sa mère,  
Lettres et mots sont mieux appris,  
Le dur reproche est moins sévère,  
La récompense a plus de prix,  
Quand l'enfant lit près de sa mère,  
Lettres et mots sont mieux appris.

Mme G. MESUREUR.

## ARITHMÉTIQUE

### Problèmes pour le degré moyen.

#### CALCUL ORAL

1. J'ai payé f. 2,50 pour deux et demi mètres d'étoffe. Combien dois-je pour 8 dm. de même qualité ?  
*Rép. : 80 c.*
2. Le beurre de table valant 360 f. le quintal, combien doit-on pour un quart de kilog. ?  
*Rép. : 90 c.*
3. Un ouvrier fait 9 + 11 heures de travail. Combien lui doit-on, sachant qu'il réclame f. 5,70 pour une journée de 10 h.  
*Rép. : f. 11,40.*
4. Un ouvrier fait 5,5 journées par semaine à f. 4,20 l'une. Combien lui doit-on ?  
*Rép. : f. 23,10.*
5. Une montre avance de 5 secondes par jour. Réglée le 1<sup>er</sup> janvier, quelle avance a-t-elle le 30 avril ?  
*Rép. : 10 minutes.*
6. Un enfant a 9  $\frac{1}{2}$  ans. Combien a-t-il vécu de mois et de semaines ?  
*Rép. : 114 mois ; 494 semaines.*
7. On veut loger 84 litres de vin dans des bouteilles de 9 dl. Combien faut-il de bouteilles ?  
*Rép. : 90 bouteilles.*
8. Dans un ménage on consomme chaque jour 8 dl. de vin. Combien de jours durera une provision de 12 dal. ?  
*Rép. : 150 jours.*
9. Le rôti sans charge valant f. 3,60 le kg. Combien doit-on pour 1,5 hg. ?  
*Rép. : 54 c.*
10. Une tranche de veau de 50 g. coûte 8 c. Quel est le prix d'un gigot pesant 2,5 kg. ?  
*Rép. : 4 f.*

#### CALCUL ÉCRIT

1. Un marchand de bois a acheté 24 stères de sapin et 15 stères de hêtre pour f. 632,40. Quel est le prix du stère de hêtre sachant que le moule de sapin vaut 50 f. ?  
*Rép. : f. 22,16.*
2. Un hectogramme d'iode vaut f. 2,10. Quel est le prix de 3 flacons qui en contiennent chacun 1 kg. 8 hg. et 5 dag.  
*Rép. : f. 116,55.*
3. 3 sources donnant 8,6 litres plus 10,8 litres plus 13,5 litres par minute coulent depuis 6 h. du matin dans un bassin contenant 11 844 litres. Quand sera-t-il rempli ?  
*Rép. : A midi.*
4. Un agriculteur échange 885 kg. de foin valant 8 f. le quintal contre du café coûtant 24 c l'hectogramme. Combien doit-il recevoir de kg. ?  
*Rép. : 29,5 kg.*
5. Trois douzaines d'œufs valent f. 3,75. Combien doit-on payer pour 3 paniers contenant chacun 152 œufs ?  
*Rép. : f. 47,50.*
6. Un boucher a acheté 17 moutons et 8 veaux pour le prix de f. 1008,05. Quel est le prix d'un mouton sachant qu'un veau coûte 46 f. ?  
*Rép. : f. 37,65.*
7. Pour canaliser une source, on a employé 184 tuyaux de 5,5 m. de long. On veut les remplacer par des tuyaux de 3 m. Combien en faudra-t-il ?  
*Rép. : 338 tuyaux.*

A. C.

**A l'école.** — Le questionnaire des définitions : « Qu'est-ce qu'un roi ? » On doit répondre : « Un autocrate ».

Renée (six ans), interrogée. — ...

L'institutrice. — Voyons, c'est un auto...

Renée, vivement. — ... mobile !

# VAUD

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

**RÉGENTS : Ollon** (Huémoz) : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 24 mai.

**REGENTES : Ecoteaux** : fr. 1000, 6 st. sapin, à charge de chauffer la salle d'école, et autres avantages légaux ; 20 mai. — **Le Vaud** (enfantine et ouvrages) : fr. 450 et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 20 mai. —

**Thierrens** (semi-enfantine) : fr. 600 et autres avantages légaux ; 24 mai.

Les commissions scolaires et le personnel enseignant primaire sont informés qu'un congé est accordé, pour le 19 courant, à MM. les régents et Mmes les régentes qui assisteront aux conférences de district.

## RESTAURANT DE TEMPÉRANCE

en face de l'église Saint-Laurent,  
LAUSANNE

Boissons sans alcool. — Consommations de premier choix.

Cuisine soignée. — Menus variés. — Dîners complets depuis fr. 0,60.

**Thé, Lait, Café, Chocolat.**

**Sirops, 0,15 c. — Limonade, 0,20 c. — Glaces.**

*Spécialité de gâteaux aux fruits.*

**Grande salle indépendante pour Sociétés.**

E. BADAN.

### Nouveau Larousse illustré

à vendre au-dessous de moitié prix. L. Henchoz, à Villeneuve.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

**CH. CHEVALLAZ**

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

*Chevallaz Cercueils, Lausanne.*

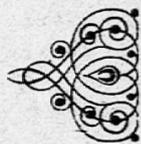


UN

**Cadeau utile et agréable**

est une

**MACHINE A COUDRE**

 **SINGER** 

*Paiements par termes. — Escompte au comptant.*

*Garantie sur facture.*

*Machines confiées à l'essai.*



**COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE SINGER**

Seules maisons pour la Suisse romande :

**GENÈVE**, rue du Marché, 13.

**Bienne**, Kanalgasse, 8.

**Ch.-d.-Fonds**, r. Léop.-Robert, 37.

**Delémont**, avenue de la Gare.

**Fribourg**, rue de Lausanne, 144.

**Lausanne**, Casino-Théâtre.

**Martigny**, maison de la Poste.

**Montreux**, Avenue des Alpes.

**Neuchâtel**, place du Marché, 2.

**Nyon**, rue Neuve, 2.

**Vevey**, rue du Lac, 15.

**Yverdon**, vis-à-vis Pont-Gleyre.



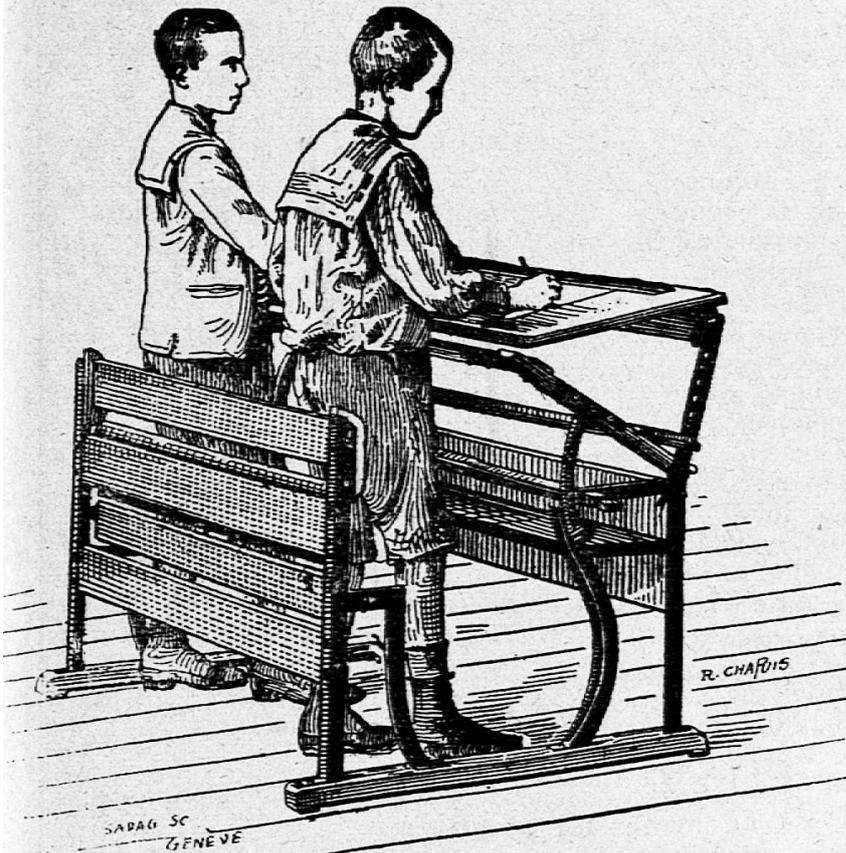
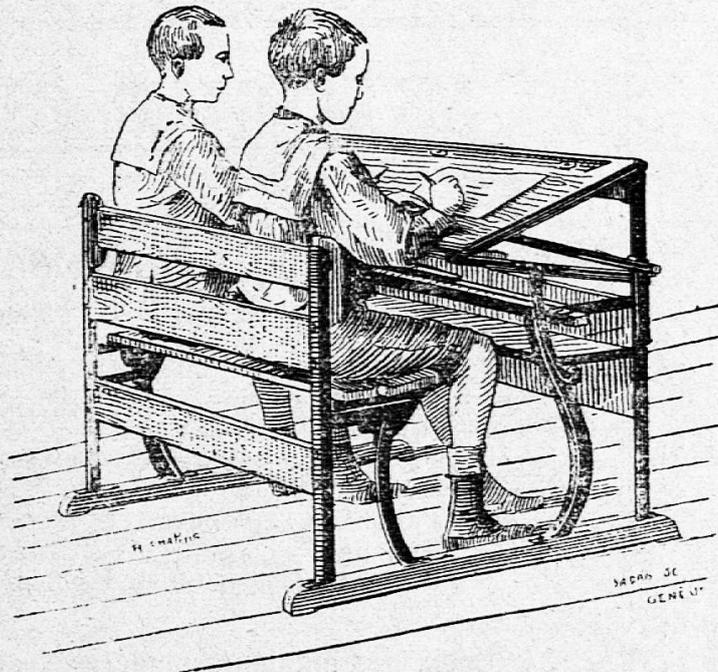
# PUPITRES HYGIENIQUES

# MAUCHAIN

## GENÈVE

Place Métropole.

Patent + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

## Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

*S'adapte à toutes les tailles.*

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc  
47 fr. 50

Même modèle avec chaises  
47 fr. 50

Attestations et prospectus  
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



# MUSIQUE CHORALE

## LES SUCCÈS DES CONCOURS

### Dernières Nouveautés parues :

- |                                                     |                                       |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <i>Kling.</i> Scènes estivales (imposé à Grenoble). | <i>Bischoff, J.</i> Cœlum verum.      |
| <i>North, C.</i> A la patrie.                       | » Gloire au génie.                    |
| » Chant d'automne.                                  | <i>Doret, G.</i> Légende.             |
| » Il n'est soleil si radieux.                       | <i>North, C.</i> Paix sur la terre.   |
| » Prière pour la Patrie.                            | » Chant du soir.                      |
| » C'était un beau jour.                             | » Un pour tous, tous pour un !        |
| » J'aimais à l'entendre.                            | <i>Pantillon, G.</i> Chant de deuil.  |
| » Aubade.                                           | <i>Thibaud, A.</i> Pâques.            |
| » Le cantique de la Suisse.                         | <i>Lépagnole.</i> Barcarolle d'amour. |
| » Petit ruisseau.                                   | » A travers les saisons.              |

### Choix des meilleurs numéros du RÉPERTOIRE CHORAL.

- |                                          |                                            |
|------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <i>Dénéréaz, A.</i> Les nuages.          | <i>Plumhof, H.</i> La chanson des étoiles. |
| <i>Bischoff, J.</i> Chant de retour.     | » Renonce à tout.                          |
| <i>North, Ch.</i> Travail et Patrie.     | » Chant de printemps.                      |
| » Le Mai.                                | » Patrie et bonheur.                       |
| <i>Uffoltz, P.</i> Le lac.               | » Petit oiseau.                            |
| <i>Rotzenberger, A.</i> Bienvenue.       | <i>Danhauser, A.</i> Le retour des marins. |
| <i>Ganz, R.</i> Cadets de Gascogne.      | <i>Kling, H.</i> Les voix du lac.          |
| <i>Colo-Bonnet.</i> Pour les petits.     | <i>Muller, C.</i> Nocturne.                |
| » Pour la Patrie.                        | <i>Siegert, F.</i> Départ matinal.         |
| » Chœur patriotique suisse.              | <i>Metzger, E.</i> Hymne suisse.           |
| <i>Munzinger, E.</i> Tout passe.         | » Le pays natal.                           |
| <i>Berlioz.</i> Chant des bretons.       | <i>Lauber, J.</i> Hymne aux astres.        |
| » » guerrier.                            | <i>Mayor, C.</i> Réveil de printemps.      |
| <i>Mayr, S.</i> Sainte-Cécile.           | » Chanson de printemps.                    |
| <i>Munzinger, E.</i> Départ.             | » Chantons ! chantons !                    |
| » Les flots du Rhin.                     | <i>Meister, C.</i> Pour la liberté.        |
| » Beau mois de mai.                      | » Chant de fête.                           |
| <i>Kling, H.</i> Triomphe de la Liberté. | <i>Mendelssohn.</i> Chant de fête.         |
| » Sainte Lumière.                        | <i>North, C.</i> Alpes et Liberté.         |
| <i>Denoyelle, V.</i> Chœur printanier.   | » L'angelus.                               |
| <i>Hochstetter, C.</i> Le soir.          | » Loin du pays.                            |
| » Berceuse.                              | » Renouveau.                               |
| » Le Pâtre des Alpes.                    | » Là-Haut.                                 |

Tous ces chœurs, ainsi que ceux des Répertoires Français ou Allemands, sont envoyés **en examen**.

Immense choix de Chœurs mixtes, Chœurs de Dames et Enfants.

# FOETISCH FRÈRES, A LAUSANNE

Editeurs spécialistes de Musique Chorale.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XL<sup>me</sup> ANNÉE. — N° 21.

LAUSANNE — 21 mai 1904.



# L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**U. BRIOD**

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**CHARLES PERRET**

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : Paul-E. Mayor, instituteur, Le Mont.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

**PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.**

**PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.**

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**



# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

### Genève.

MM. **Baatar**, Lucien, prof., Genève.  
**Bosier**, William, prof., Genève.  
**Grosurin**, L., prof., Genève.  
**Pesson**, Ch., inst., Céligny.

### Jura Bernois.

MM. **Fromigeat**, L., inst., Saignelégier.  
**Duvoisin**, H., direct., Delémont.  
**Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.  
**Baumgartner**, A., inst., Bienne.  
**Chatelain**, inspecteur, Porrentruy.  
**Mœckli**, inst., Neuveville.  
*Vacat.*

### Neuchâtel.

MM. **Brandt**, W., inst., Neuchâtel.  
**Decreuse**, J., inst., Boudry.  
**Rusillon**, L., inst., Couvet.  
**Amez-Droz**, E., inst., Villiers.  
**Barbier**, C-Ad., inst., Chaux-de-Fonds.  
**Perrenoud**, Ul., dir., Asile des Billodes.

### Valais.

MM. **Blanchut**, F., inst., Collonges.  
**Michaud**, Alp., inst., Bagnes.

### Vaud.

MM. **Cloux**, J., Lausanne.  
**Jayet**, L., Lausanne.  
**Magnin**, J., Lausanne.  
**Martin**, H., Lausanne.  
**Visinand**, L., Lausanne.  
**Rochat**, P., Yverdon.  
**Failettaz**, C., Arzier-Le Muids.  
**Briod**, E., Lausanne.  
**Cornamusaz**, F., Trey.  
**Dériaz**, J., Baulmes.  
**Collet**, M., Brent.  
**Visinand**, La Rippe.  
**Perrin**, M., Lausanne.  
**Magenat**, Oron.

### Tessin.

M. **Nizzola**, prof., Lugano.

### Suisse allemande.

M. **Fritschl**, Fr., Neumünster-Zurich

## Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Quartier-la-Tente**, Ed., président honoraire, Neuchâtel.

**Latour**, L., inspecteur, président, Corcelles s. Neuchâtel.

**Thiébaud**, A., inst., vice-président, Le Locle.

MM. **Hofmann**, inst., secrétaire, Neuchâtel.

**Perret**, C., inst., trésorier, Lausanne.

**Guex**, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

# La Genevoise

## COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

### GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

**Conditions libérales. — Polices gratuites.**

## RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, pl. Riponne 4, à Lausanne; P. Pilet, 6 rue de Lausanne, à Vevey; M. Henri Vuitel, notaire, agent général à Orbe; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10 rue de Hollande, à Genève.

H985°x

**Siège social: rue de Hollande, 10, Genève**

# PAYOT & C<sup>ie</sup>, éditeurs

## LAUSANNE

Mise en vente de la première partie de  
**l'HISTOIRE SUISSE** (*des temps primitifs jus-*  
*qu'en 1315*) de **M. W. Rosier, professeur,**  
 telle qu'elle a été remise aux élèves du degré  
 intermédiaire des Ecoles primaires du Canton  
 de Vaud. *Petit in-4° de 48 pages, illustré de 78 gra-*  
*vures et de 3 cartes en couleur.*

**Prix : fr. 0,75 l'exemplaire broché.**

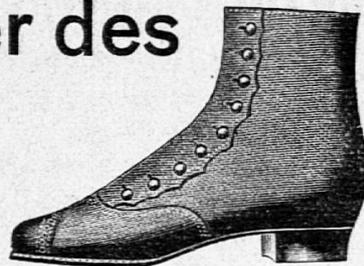
## ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit  
 gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

## Désirez-vous acheter des CHAUSSURES A BON MARCHÉ

commandez-les à

**H. Brühlmann-Huggenberger, à Winterthour.**



Exclusivement marchandises de bonne qualité et solides au **PLUS BAS PRIX**

Pantoufles dame, canevas, 1/2 talon	No 36-42 fr. 1 80
Souliers de travail, dames, solides, ferrés	» » » 5 50
Souliers du dimanche, dames, élégants, bouts rapportés	» » » 6 50
Souliers de travail, hommes, solides, ferrés	» 40-48 » 6 50
Bottines messieurs, montantes, crochets, ferrées, solides	» » » 8 —
Souliers du dimanche, messieurs, élégants, bouts rapportés	» » » 8 50
Souliers garçons ou filles	» 26-29 » 3 50

**Nombreux certificats sur chaussures livrées dans le pays et à l'étranger. — Expédition contre remboursement. — Echange immédiat, franco. — 450 articles différents. — Prix-courant illustré franco et gratis à chacun, sur demande.**

# XX<sup>me</sup> Cours fédéral de gymnastique pour instituteurs.

Le cours de perfectionnement pour instituteurs de la Suisse romande aura lieu cette année-ci à Genève, du 6 au 27 juillet, sous la direction de MM. E. Hartmann, Lausanne, et Ch. Bornand, Genève.

Les instituteurs, candidats au brevet, moniteurs-chefs et moniteurs d'une section fédérale de gymnastique peuvent y participer.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 juin par les directeurs soussignés.

Le programme du cours comprend l'étude théorique et pratique du manuel de gymnastique pour les garçons. Le nombre maximum des participants est fixé à quarante. Les personnes admises à participer au cours seront tenues de le suivre en entier; aucune participation partielle ne sera acceptée.

La participation au cours est gratuite. Toutefois les participants auront à pourvoir à leur entretien pendant la durée du cours. La direction du cours fera les démarches nécessaires pour chercher à procurer une bonne pension et un logement confortable aux conditions les plus avantageuses.

Le Département militaire fédéral allouera à chaque participant une indemnité journalière de fr. 2.50, plus les frais de voyage en III<sup>e</sup> classe. A part cela, les cantons qui auront des représentants au cours ont été invités à les indemniser également au moyen d'une allocation s'élevant au minimum au même chiffre.

Le lieu de réunion des participants sera communiqué ultérieurement.

Genève et Lausanne, le 16 mai 1904.

*Les Directeurs du cours :*

E. HARTMANN, Lausanne.

CH. BORNAND, Genève.

Au nom du Comité central de la Société fédérale de gymnastique :

*Le Président, H. RITTER.*

## P. BAILLOD & C<sup>IE</sup>

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

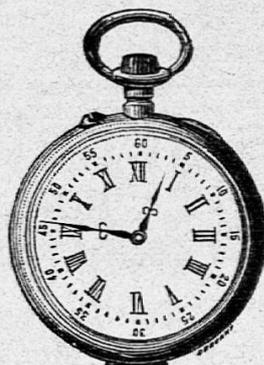


CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



Grand choix, toujours environ  
1000 montres en magasin.



LAUSANNE

Place Centrale



Chronomètres

Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

*Prix modérés — Garantie sur facture.*

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

*Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.*

*Montre unioniste, croix-bleue.*

*Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.*